



CAMPAGNE DE BOURSE DE COLLEGE 2023-2024



1- DEMANDE DE BOURSE

La demande de bourse de collège en ligne est à privilégier.

Cette campagne s'adresse à tous les élèves.

Un seul des deux parents ou le responsable légal doit faire la démarche (article D.531-24 du Code de l'éducation) sous peine d'annulation de la demande.

Vous pourrez ainsi :

- ▣ faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le collège,
- ▣ récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives,
- ▣ obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, vous devez vous connecter à l'adresse <http://metice.ac-reunion.fr> avec votre compte Educonnect. Celles et ceux, qui n'ont pas encore activé ce compte, devront le faire rapidement pour pouvoir accéder à la demande de bourse.

Pour cela, il vous faut :

- votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022,
- votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à "Métice".

Et selon votre situation :

- concubinage : document mentionnant le numéro fiscal du concubin du demandeur et la dernière attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge
- séparation ou divorce récent (depuis 2023) : copie du jugement fixant la résidence de l'élève et la dernière attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge
- si l'élève est désormais à la charge du demandeur et ne figure pas sur son avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 : un justificatif du changement de résidence de l'élève et la dernière attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge.

A l'issue de la saisie en ligne, vous pourrez imprimer ou télécharger un accusé de réception dont vous serez également destinataire par mail.

2- AVEZ-VOUS DROIT À LA BOURSE ?

Pour savoir si vous avez droit à la bourse de collège, vous pouvez aller sur le site :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970> pour faire une simulation qui vous épargnera de déposer une demande qui sera refusée si vous ne remplissez pas les conditions de ressources.

Le dossier papier est aussi téléchargeable sur le site ministériel à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

3- BESOIN D'UNE AIDE À LA CONNECTION ?

Les familles qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une aide pour compléter leur dossier en ligne. Le collège met à la disposition des familles la salle informatique (salle A31). Il faut, au préalable, s'inscrire sur le planning prévisionnel (le document sera distribué aux élèves). Des personnels de l'établissement vous guideront, pour compléter votre dossier en ligne avec vous. **Créneaux à partir du 18 septembre 2023.** Il sera nécessaire de venir avec l'ensemble des documents demandés afin que votre demande puisse être traitée informatiquement.

Le service de gestion est également disponible au 0262 28 46 79.

Ou par mail à l'adresse : gestion.9741208v@ac-reunion.fr

4- CALENDRIER

La date limite nationale de dépôt des demandes de bourse de collège est fixée au vendredi 13 octobre 2023.

Les bourses sont versées tous les trimestres : T1 avant le 20 décembre 2023/ T2 avant le 31 mars 2024 / T3 avant le 6 juillet 2024.

F. BALOUNAIK, Adjointe-Gestionnaire du collège Elie Wiesel du Chaudron

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2023-2024

La demande de bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Partie à conserver

Notice d'information

Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 du ménage du demandeur.

 **Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.**

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	16 885€	20 781€	24 677€	28 573€	32 471€	36 367€	40 263€	44 160€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

Demandes pluriannuelles : Si l'élève a été boursier pour l'année scolaire 2022-2023 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite et que l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2023-2024.

 Votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

– **Pour les élèves inscrits en collège public**, la demande de bourse s'effectue en ligne sur le portail Scolarité services du 1 septembre au 19 octobre 2023 inclus. En effectuant votre demande en ligne vous pourrez demander une reconduction annuelle de la demande durant toute la scolarité au collège de votre enfant.

1. Articles R. 531-1 à D. 531-12 et D. 531-42 à D. 531-43 du Code de l'éducation

– Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève poursuit ses études en collège privé, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;
2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :
 - votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 ;
 - un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom ;
 - si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ²	– Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou – De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.

! | La date limite pour remettre la demande de bourse est le **13** octobre 2023.

Pour les élèves inscrits au CNED :

– Pour les élèves de moins de 16 ans, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse.**

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)** du lieu de résidence de l'élève.

– À réception de l'avis favorable du **Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN)**, remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent avec l'avis favorable réceptionné.

– Pour les élèves de plus de 16 ans, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse.

Pour connaître les coordonnées de ces services, renseignez-vous auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant ou sur le site cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2023-2024

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2023-2024

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	16 885	9 127	3 220
2	20 781	11 234	3 964
3	24 677	13 340	4 707
4	28 573	15 447	5 450
5	32 471	17 553	6 193
6	36 367	19 659	6 936
7	40 263	21 766	7 680
8 ou plus	44 160	23 872	8 423
Montant annuel de la bourse	111 €	312 €	486 €
Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €

EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mes enfants

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un compte unique qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour suivre la scolarité de mes enfants.



J'utilise ce compte :
- 1 identifiant / 1 mot de passe
pour tous mes enfants
tout au long de leur scolarité
(de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :
aux démarches en ligne
comme la mise à jour de la fiche de
renseignement, la demande de
bourse, etc.
au livret scolaire de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur leservices.education.gouv.fr



1 Pour activer mon compte,
j'ai besoin du numéro de téléphone
portable donné lors de l'inscription
de mes enfants.



2 Une fois que mon compte
est active, j'accède aux services
et démarches en ligne associés
à chacun de mes enfants.

DES QUESTIONS ?

Si j'ai une question sur ma connexion ou la demande de bourse de collège
la plateforme d'assistance nationale est à ma disposition.



Elle sera disponible
du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 12h
par téléphone au 0809 54 06 06
(prix d'un appel local)



ou en ligne à l'adresse :
<https://assistance.leservices.education.gouv.fr>

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 1^{er} septembre au 13 octobre 2023

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal qui
figure sur mon avis
d'imposition 2023



l'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
EduConnect



Mon adresse
e-mail personnelle
d'électronique

le numéro fiscal de
mon concubin
éventuel

→ mes codes pour
me connecter
via France Connect
plus d'informations au verso

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE



1 Je me connecte à <https://leservices.education.gouv.fr> avec mon compte EduConnect ou



Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.



2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.



3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales
chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas,
je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.



4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.